

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 09 novembre 2020

### COVID-19 L'État et les chambres consulaires se mobilisent pour les entreprises

Face aux difficultés des entreprises impactées par les conséquences du COVID-19, l'État et les chambres consulaires se mobilisent : activité partielle, report des cotisations sociales et d'impôts, fonds de solidarité...

#### Un point d'entrée unique : ma chambre consulaire

##### Étape 1

**Je contacte la chambre consulaire** à laquelle je suis affilié :

Chambre de Commerce et d'Industrie : 05 19 31 02 00 ;  
Chambre de Métiers et de l'Artisanat : 05 55 29 95 95 ;  
Chambre d'Agriculture : 05 55 21 55 21.

##### Étape 2 :

**Les services de la chambre consulaire, en lien avec les services de l'État, analysent ma situation et me proposent une solution adaptée.**

##### Étape 3 :

Je dépose, le cas échéant, un dossier complet auprès du **guichet unique des entreprises en Corrèze** :

[entreprises.correze@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:entreprises.correze@dgfip.finances.gouv.fr)

ou

Je contacte le **numéro spécial d'information** sur les mesures d'urgences pour les entreprises et les associations en difficulté :

**0806 000 245.**